



ICRC

L'initiative du CICR sur le renforcement du droit international humanitaire protégeant les personnes privées de liberté

Centre d'étude de Droit Militaire et de Droit de la Guerre
Bruxelles, le 4 février 2016

Stéphane Kolanowski
CICR Bruxelles



ICRC

Structure de la présentation

- Pourquoi un tel projet?
- Le processus de consultations 2012-2015
- Les résultats de la Conférence internationale, décembre 2015
- Quelle suite?



ICRC

Le pourquoi: détention en conflits armés non-international

- Cadre juridique concernant la privation de liberté en situation de CAI assez détaillé. Mais très limité en situation de CANI;
- Incertitude quant aux sources et étendue de certaines normes;
- Contours du droit coutumier débattus;
- Controverse sur applicabilité et pertinence des droits de l'Homme.





ICRC

4 domaines à renforcer

- 1) Conditions de détention
- 2) Les détenus particulièrement vulnérables
- 3) Motifs et procédures d'internement
- 4) Transfert de détenus.



ICRC

Le processus de consultation avec les Etats

31^{ème}
Conférence
internationale
de la Croix-
Rouge et du
Croissant-
Rouge (2011)

4 réunions
régionales
(2012-13)

2 réunions
thématiques
avec experts
gouverne-
mentaux en
2014

Réunion de
tous les Etats
27-29 avril
2015

32^{ème}
Conférence
internationale
décembre
2015



ICRC

Préparation pour la 32^{ème} CI: Rapport final et projet de résolution

- Rapport final et projet de résolution: recommandent mandat au CICR pour faciliter discussions en vue de l'élaboration d'un document non-contraignant;
- Garder à l'esprit des considérations pratiques;
- DIH source principale mais DH et instruments non-contraignants également à considérer;
- Convergence sur développement orientations plus détaillées sur conditions et groupes vulnérables;



ICRC

Préparation pour la 32^{ème} CI: Rapport final et projet de résolution (2)

- Motifs et procédures pour internement ainsi que transferts – plus complexes, vues divergentes;
- Détention par groupes armés non-étatiques demande discussions plus approfondies;
- Convergence générale sur volonté d'aboutir à un document non-contraignant.



ICRC

La résolution adoptée par la 32^{ème} CI

- De la consultation à la négociation d'un document ("outcome") concret
- Leadership des Etats et rôle du CICR
- Le problème CAI/CANI
- Le pouvoir de détenir



ICRC

La suite? Processus dès 2016

- Processus étatique, facilité par le CICR – collaboratif en vue élaboration d'un document (“outcome”) concret.
- Un sujet complexe, beaucoup de défis et thématiques très sensibles – processus par étapes.
- CICR très heureux de l'implication et du soutien de la Belgique.



ICRC

Merci pour votre attention!

Plus d'information:

- 1) Page “initiative détention” sur le site du CICR:
<https://www.icrc.org/en/document/detention-non-international-armed-conflict-icrcs-work-strengthening-legal-protection-0>
- 2) Site de la Conférence internationale:
<http://rcrcconference.org/international-conference/documents/>